

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
SESSION HIVER 2021

POL8008-20
Épistémologie de la science politique
Mardi 18h-21h
Cours en ligne synchrone voir annexe 1

Professeur : Lawrence Olivier

Bureau : A 3540

Disponibilités : discutées en cours

Courriel : olivier.lawrence@uqam.ca

Le professeur n'a aucune obligation de répondre aux courriels

Descripteur :

Le séminaire cherche à comprendre les implications épistémologiques et méthodologiques de la réflexivité en science politique et plus généralement en sociologie. La question de départ est celle de l'insertion sociale des sciences sociales : comment la penser en dépassant les positions du marxisme et de la pensée critique. La réflexivité n'est pas limitée comme la critique parce qu'elle repose sur une compréhension du champ scientifique et de son inscription dans la vie sociale. Il n'y a pas de science possible qui ne comprenne ce que fait réellement la science. La réflexivité réfute toute position d'extériorité. Seront abordés les notions de champ, d'habitus, et d'habitus cognitif, de lutte et de violence symbolique pour l'imposition des représentations légitimes du réel.

Le cours :

Le cours étudie l'ouvrage de Pierre Bourdieu (*Science de la science et réflexivité*. Paris, Raison d'agir, 2001.). Chaque séance de cours portera sur un ou deux chapitres de cet ouvrage. Il est possible et probable qu'un chapitre soit traité dans plus d'un cours. L'étude du texte de Bourdieu vise non seulement à s'appropriier les différentes composantes de la réflexivité, être en mesure de l'appliquer à ses propres recherches; il faudrait voir aussi comment en faire usage selon les objets traités et les démarches empruntées. Des parallèles seront faits avec d'autres approches en science politique : féminisme, déconstruction derridienne, par exemple. Tous les textes seront discutés au cours.

19 janvier : Introduction

Organisation du cours

évaluation

26 janvier : introduction

Quelques considérations sur l'épistémologie

Texte à lire : Ian Hacking envoyé par courriel uqam

09 février : Chapitre 1 . «L'État de la discussion», 15-66.

16 février : chapitre 2 « Un monde à part», 67-110

23 février : « Un monde à part», 111-141.

1-5 mars semaine de relâche

09 mars : «Pourquoi les sciences sociales doivent-elles se prendre pour objet ? », 167-183.

16 mars : «Pourquoi les sciences sociales doivent-elles se prendre pour objet ? », 184-221

23 mars « Conclusion», 221-224.

30 mars : Critique la réflexivité

Texte : Yves Couturier, «Critique de la réflexivité (mais est-ce donc possible ?)»
Phronesis, Volume 2, Numéro 1, Janvier 2013 texte en ligne :
<https://www.erudit.org/fr/revues/phro/2013-v2-n1-phro0576/1015635ar/>

6 avril : Épistémologie ou sociologie des sciences

Yves Gingras : *Sociologie de la science*, Paris, PUF, 2017.

13 avril : Quelles conséquences pour la science, les controverses scientifiques ont-elles pour l'autorité de la science ?

Évaluation (à discuter lors du premier cours)

1. Analyse épistémologique d'une recherche académique (40%)
Travail entre 8 et 10 pages

Démarche à suivre :

- a. Identification du texte
 - a. À quel titre, l'autrice-eur parle-t-elle-il ?
 - b. Donne-t-elle-il une affiliation institutionnelle ?
- b. À quel enjeux social le texte veut-il contribuer ?
 - a. De quelle nature est cette contribution ?
Théorique, empirique, vulgarisation
- c. Quels sont les principes épistémologiques qui organisent son texte ?
Matérialisme, logique, mathématique, déterminisme, etc.
- d. Est-ce une bonne manière de contribuer à son enjeu ? Pourquoi ?

2. **Répondre à une des questions suivantes :** (40%)
Travail de 5 à 8 pages

- a. Qu'est-ce que l'objectivité forte dans le point de vue situé (Sandra Harding) ?

ou

b. Que répondre à cette question : «(...) la question de savoir si les contenus des connaissances [...] et leur émergence à un moment et en un lieu précis, sont eux aussi déterminés, ou du moins influencés, par des facteurs sociaux et culturels.» Yves Gingras. *Sociologie de la science*, Paris, PUF, 2017.

ou

c. La théorie est-elle toujours ethnocentrique ?

ou

d. comment peut-on établir qu'une approche, une vision est dominante en science politique ?

ou

e. Que répondre à Taguieff qui affirme que «Le décolonialisme est la maladie sénile de la gauche intellectuelle contemporaine» ? Voir Pierre-André Taguieff, *L'Imposture décoloniale. Science imaginaire et pseudo-antiracisme*, Paris, Éditions de l'Observatoire/Humensis, 2020, 347 p. **Réponse analytique, épistémologique, et non politique**

ou

f. Commentez le concept heideggerien suivant : «La vérité est devenue certitude». Quelles conséquences pour l'épistémologie ?

Démarche à suivre :

1. Explicitez la question à laquelle vous devez répondre c'est-à-dire définissez la ou les notions qu'elle traite.
2. À partir de la ou les définitions, reformulez dans vos termes la question à laquelle vous allez chercher à répondre
3. Précisez de quelle manière vous allez y répondre
4. Identifiez les sources qui vont vous aider à y répondre
5. Précisez votre structure argumentative

3. Participation (20%)

ANNEXE 1 POL 8008

ZOOM

HIV-2021

Document préparé par Eve Seguin et Birane Barro

Marche à suivre:

Avant le début du trimestre, chaque étudiant-e doit connaître et *installer Zoom* sur son ordinateur. Voici l'adresse pour le faire: <https://zoom.us/signin>

1. En arrivant sur la page de Zoom, ne pas cliquer sur le bouton bleu « connexion ». Descendre un peu plus bas sur la page et cliquer sur « se connecter à l'aide d'une authentification unique » (l'option « langue » est au bas de la page pour passer au français)
 2. Dans le champ « Company Domain », inscrire UQAM et cliquer sur « continuer »
 3. Sur la page d'authentification de l'Uqam, inscrire votre code MS et votre mot de passe et cliquer sur « connexion »
 4. Laisser la page de votre profil active
 5. Aller dans votre boîte courriel pour cliquer sur le lien d'inscription au cours en ligne envoyé par l'enseignante. Ce lien d'inscription ne vous servira qu'une seule fois
 6. Remplir le *formulaire d'inscription*. Fournir votre ADRESSE COURRIEL UQAM, et cliquer sur « s'inscrire »
 7. Vous arrivez sur la page « Inscription à la réunion approuvée ». Fermer cette page
 8. Vous recevez ensuite un courriel de confirmation détaillé qui contient un *lien d'accès aux réunions*. Ce lien d'accès restera inchangé durant tout le trimestre
 9. À partir du courriel de confirmation, il est utile de télécharger le calendrier pour Mac, PC, téléphone portable, afin de recevoir des rappels des séances chaque semaine. A défaut, vous devrez retourner chaque semaine au courriel de confirmation pour cliquer sur le lien d'accès aux réunions
- Si vous perdez la connexion à Zoom pendant une séance, vous pouvez vous reconnecter en cliquant à nouveau sur le lien d'accès.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348
calacs@uqam.ca
www.trevepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles:
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDJA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



RÈGLEMENT

18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO
SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables: un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.